

| | | |
|------------------|--|------------------------|
| ARGAN - Eslettes | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Incidences Natura 2000 |
|------------------|--|------------------------|

PJ 10

Evaluation des incidences NATURA 2000

1. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones Natura 2000 les plus proches.

1.1 Présentation des zones Natura 2000

Aucune zone Natura 2000 n'est présente sur la commune d'Eslettes. Les zones Natura 2000 les plus proches du projet sont les suivantes :

| Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux | | | |
|---|---|-----------|--|
| Identifiant national | Nom | Surface | Localisation |
| FR2310044 | Estuaire et marais de la Basse Seine (directive Oiseau) | 18 592 ha | A environ 11,5 km au Sud-Ouest du projet |
| FR2300123 | Boucles de la Seine Aval (directive habitat) | 5 485 ha | A environ 10,5 km au Sud-Ouest du site |
| FR2300132 | Bassin de l'Arques (directive habitat) | 338 ha | A environ 21 km au Nord-Est du projet |



Figure : Implantation du projet par rapport aux zones Natura 2000 Habitats et Oiseaux

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

| | | |
|------------------|--|------------------------|
| ARGAN - Eslettes | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Incidences Natura 2000 |
|------------------|--|------------------------|

- Estuaire et marais de la basse Seine (FR2310044) :

Le site d'implantation est situé à environ 11,5 km de cette zone Natura 2000.

Descriptif

Aucune information disponible sur le site de l'INPN

Qualité et importance

Malgré une modification profonde du milieu suite aux différents travaux portuaires, l'estuaire de la Seine constitue encore un site exceptionnel pour les oiseaux.

Son intérêt repose sur trois éléments fondamentaux:

- la situation du site : zone de transition remarquable entre la mer, le fleuve et la terre, située sur la grande voie de migration ouest européenne;

- la richesse et la diversité des milieux présents : mosaïque d'habitats diversifiés - marins, halophiles, roselières, prairies humides, marais intérieur, tourbière, bois humide, milieux dunaires - où chacun a un rôle fonctionnel particulier, complémentaire à celui des autres. Cette complémentarité même assurant à l'ensemble équilibre et richesse.

- la surface occupée par ces milieux naturels et semi-naturels, dont l'importance entraîne un effet de masse primordial, qui assure l'originalité de l'estuaire de la Seine et son effet "grande vallée" par rapport aux autres vallées côtières.

L'estuaire de la Seine est un des sites de France où le nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses est le plus important.

Vulnérabilité

Milieux estuariens : problème d'atterrissement lié aux différents endiguements, accentué par un projet de port (port 2000). Milieux prairiaux et marais : risque d'assèchement et de dégradation par intensification agricole et mise en culture.

| | | |
|------------------|--|------------------------|
| ARGAN - Eslettes | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Incidences Natura 2000 |
|------------------|--|------------------------|

- Boucle de la Seine Aval (FR2300123) :

Le site d'implantation est situé à environ 10,5 km de cette zone Natura 2000.

Descriptif

Le site s'étend sur les différents milieux de la vallée de la Seine entre Rouen et Tancarville.

- le climat :

Dans le contexte nord atlantique de la Haute Normandie, la vallée de Seine, orientée sud-est, nord ouest, subit l'influence de remontées climatiques continentales et méridionales qui lui donnent un véritable rôle biogéographique, constituant la limite nord ou ouest de l'aire de répartition de plusieurs espèces. La nature des milieux renforce ce rôle, ainsi les coteaux calcaires, par le caractère chaud et sec de leurs pentes sont le siège de compensations édaphoclimatiques.

L'effet couloir de la vallée induit une originalité dans la répartition des espèces : certaines ne sont présentes, dans la région, qu'en vallée de Seine - le pigamon jaune, l'orge faux seigle,...- tandis que d'autres - le carum verticillé, le cirse des maraîchers - en sont absentes, alors que leurs milieux potentiels s'y développent.. Il a de même été constaté pour certaines espèces de plantes comme d'insectes, une distance génétique particulière entre les populations hors et dans la vallée. Dans sa partie aval, la vallée subit de fortes influences océaniques et constitue également une limite biogéographique entre le secteur atlantique vrai et le secteur nord atlantique avec les dernières stations à l'est d'espèces comme l'orchis à fleurs lâches.

- La géomorphologie et les milieux en présence :

Les méandres et leur évolution au cours des temps préhistoriques sont à l'origine de conditions édaphoclimatiques variées déterminant des milieux très contrastés avec une opposition forte entre les rives convexes et concaves du fleuve.

La rive concave subit l'érosion du fleuve qui a taillé des coteaux très abrupts dans le plateau crayeux, avec la présence de pitons et fronts rocheux. La forte pente induit des sols peu profonds, riches en calcaire actif, filtrants et particulièrement chauds quand ils sont exposés plein sud. Sur ces coteaux se développent des milieux calcicoles - bois et pelouses - particulièrement riches en espèces rares. L'argile à silex qui couvre la craie affleure au sommet des coteaux, dans les secteurs de moindre pente, permettant l'installation de milieux acidiphiles. Enfin, cette rive est régulièrement percée de coulées d'éboulement permettant le développement de milieux neutroclines, sur le sol profond induit par les colluvions de fond de vallée.

La rive convexe correspond à une zone de dépôt de part et d'autre de l'éperon rocheux qui constitue l'axe du méandre. Les périodes successives sont à l'origine de deux types d'alluvions :

- les alluvions anciennes, généralement de nature siliceuses et grossières. Le fleuve y a creusé des terrasses, sur lesquelles s'installent des milieux secs et silicoles, particulièrement originaux pour la région, pelouses en milieux ouverts, chênaie acidiphile en milieu boisé.
- les alluvions modernes, plus fines et argileuses, correspondant au lit majeur actuel. Plus ou moins baignées par la nappe phréatique superficielle, elles abritent une végétation de marais alcalins à neutroclines. En bordure du fleuve, les crues répétées édifient un bourrelet alluvial, à l'abri duquel l'eau stagne dans les secteurs les plus bas, permettant la mise en place de sols paratourbeux à tourbeux au sein des alluvions. Les vraies tourbières de fond de vallée s'installent dans les méandres fossiles - Marais d'Heurteauville.

Cette organisation des milieux est répétitive d'une boucle sur l'autre, avec cependant des importances relatives variées entre les différentes composantes. Dès la Boucle de Brotonne, l'influence de l'estuaire réduit le bourrelet alluvial.

Qualité et importance

Ensemble remarquable des méandres de la Seine.

4 grands types de milieux se répètent à chaque boucle :

- rive convexe : larges marais alluvionnaires humides en périphérie, terrasses anciennes sur sable au centre ;
- rive concave : coteaux crayeux abrupts avec pelouses et bois remarquables.

A cette organisation générale s'ajoutent des milieux remarquables : grande tourbière de fond de vallée et reliques de milieu subestuarien.

Ces ensembles accueillent:

- 20 habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la directive habitats)
- 13 espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive habitats)
- 11 espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux
- 90 espèces végétales d'intérêt patrimonial (hors annexe II)
- 39 espèces animale d'intérêt patrimonial (hors annexe II)

Vulnérabilité

Dans son ensemble le site présente une grande vulnérabilité vis à vis de l'évolution des paysages face à l'eutrophisation, la mise en culture, l'exploitation de granulats dans les alluvions du fleuve et l'expansion très forte de l'urbanisme.

L'importance de cette évolution varie selon le type de milieux :

- en zone humide , elle risque d'entraîner la disparition d'habitats et d'espèces du fait d'une gestion inadaptée .
- en milieu tourbeux, la menace de dégradation liée à l'exploitation de la tourbe s'amenuise puisque à partir de 2007 toute exploitation sera arrêtée après achat par le Conseil général à des fins de conservation dans le cadre de la politique des périmètres sensibles.
- sur les coteaux secs, la cause principale de vulnérabilité des habitats est l'abandon de toute gestion et la fermeture des pelouses.
- sur les terrasses alluviales où subsiste quelques habitats relictuels appartenant au *Violon caninae* (code 6230), le risque principal réside dans le boisement des secteurs concernés, les projets d'urbanisme et un projet de contournement ouest de Rouen.

| | | |
|------------------|--|------------------------|
| ARGAN - Eslettes | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Incidences Natura 2000 |
|------------------|--|------------------------|

- Bassin de l'Arques (FR2300132) :

Le site d'implantation est situé à environ 21 km de cette zone Natura 2000.

Descriptif

Caractéristiques géomorphologiques :

Le site est constitué des lits mineurs et les berges de trois cours d'eau et de leurs affluents permanents.

Ces cours d'eau, et en particulier la Béthune, possèdent des caractéristiques physico-chimique originales par rapport aux autres rivières de la région du fait qu'ils traversent la boutonnière du Pays de Bray constituée de terrains beaucoup plus anciens (argile et calcaire du jurassique pour la Béthune, craie du crétacé inférieur pour les deux autres cours d'eau).

Qualité et importance

Ensemble de rivières côtières au fort potentiel piscicole avec cinq espèces de l'annexe II ; fréquenté par les grands salmonidés migrateurs.

Le site est linéaire, il comporte les lits mineurs, les rives et le chevelu permanent.

Vulnérabilité

Comme tous les milieux aquatiques, le bassin de l'Arques est très dépendant pour sa qualité des eaux des activités agricoles ou industrielles se développant dans son bassin versant ainsi que du développement de l'urbanisme. Des menaces, notamment d'origine agricoles, sont clairement identifiées.

Des problèmes de gestion du lit mineur sont également identifiés.

| | | |
|------------------|--|------------------------|
| ARGAN - Eslettes | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Incidences Natura 2000 |
|------------------|--|------------------------|

1.2 Impacts du projet

- **Zone d'implantation :**

Pour mémoire, le site d'implantation du projet est situé à environ 10,5 km de la zone Natura 2000 la plus proche.

Le projet s'implante au sein de la ZAC « Polen 2 » correspondant à une extension de la zone d'activité « Polen 1 » du même nom et occupée par des activités commerciales ou industrielles/artisanales. Cette zone est gérée par l'intercommunalité d'InterCauxVexin.

Le site n'aura pas d'impacts directs sur les habitats et espèces des zones Natura 2000 étudiées.

La vulnérabilité de ces zones ne sera pas impactée par le projet de la société ARGAN.

- **Travaux :**

Les travaux de réalisation du projet n'auront pas d'impacts directs sur l'habitat, la faune et la flore aux vues des distances d'éloignement.

- **Rejets aqueux :**

Les eaux usées seront raccordées au réseau public d'assainissement des eaux usées.

Les eaux pluviales de toiture, exemptes de pollution, seront collectées et dirigées vers un bassin d'infiltration. Au regard de la capacité d'infiltration des sols, un système de surverse vers le réseau public d'assainissement des eaux pluviales sera mis en place. En cas d'incendie, une vanne de barrage motorisée asservie à la détection incendie permettra de rediriger les eaux pluviales de toiture vers le bassin de rétention étanche du site.

Les eaux pluviales de voiries et quais, hors parkings VL, seront collectées par la configuration des pentes de voirie et des regards à grille, et dirigées, via des réseaux enterrés, vers le bassin étanche prévu. Ce bassin servira également à confiner les eaux incendie via l'actionnement d'une vanne d'obturation asservie à la détection incendie. En fonctionnement normal, les eaux seront redirigées via un déboureur/séparateur à hydrocarbures vers le bassin d'infiltration.

Les eaux pluviales des parkings VL exemptes de pollutions seront, soit rejetées directement dans un bassin d'infiltration, soit directement infiltrées à la parcelle via des noues et fossés, protégés du ruissellement d'eaux pluviales susceptibles d'être polluées.

Le bassin de rétention étanche jouera un rôle de bassin tampon en fonctionnement normal et de bassin de rétention en cas d'incendie.

Il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles.

- **Rejets atmosphériques**

Les rejets atmosphériques du site seront limités au trafic des véhicules.

La zone Natura 2000 la plus proche est traversée par des axes routiers de faible ou moyenne importance, notamment la D982. L'axe routier le plus important à proximité de la zone Natura 2000 la plus proche du projet (Boucle de la Seine Aval (FR2300123)) est l'autoroute A150 à environ 3km de cette zone.

| | | |
|------------------|--|------------------------|
| ARGAN - Eslettes | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | Incidences Natura 2000 |
|------------------|--|------------------------|

L'axe routier le plus important desservant le site du projet est l'autoroute 151 à environ 500m du projet.

Au regard de la localisation du site et des axes routiers qui seront empruntés, les rejets atmosphériques à l'égard des zones Natura 2000 seront négligeables.

- **Bruit**

Le bruit généré par la plateforme du site sera essentiellement dû à la circulation des poids lourds et des véhicules légers.

Le trafic étant mineur compte tenu de la zone d'implantation au sein de la ZAC Polen 2 et de sa proximité immédiate des axes routiers importants (Autoroute A151, Routes départementales : D927 et D44), nous ne considérons pas que cela ait un impact sur les zones Natura 2000.

- **Habitats**

La réalisation de la plateforme logistique ne conduira pas à détruire des habitats des zones Natura 2000.

L'activité du site n'aura que très peu d'impacts sur les habitats naturels.

1.3 Conclusion

Le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur les zones Natura 2000 identifiées.